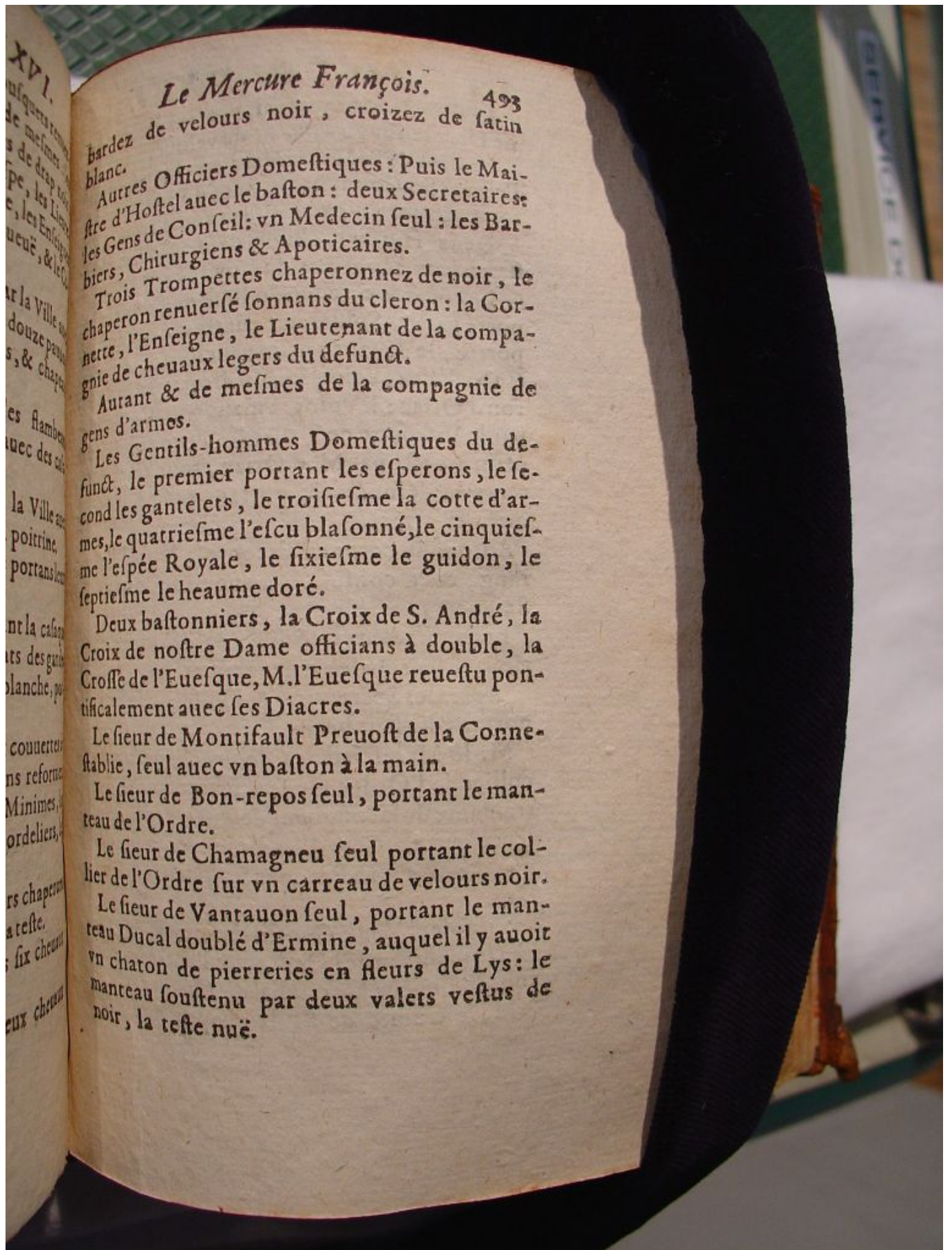


1626_493.jpg



Le Mercure François. 493

bardez de velours noir, croizez de satin blanc.

Autres Officiers Domestiques: Puis le Maître d'Hostel avec le baston: deux Secretaires: les Gens de Conseil: vn Medecin seul: les Barbiers, Chirurgiens & Apoticaire.

Trois Trompettes chaperonnez de noir, le chaperon renuersé sonnans du cleron: la Cornette, l'Enseigne, le Lieutenant de la compagnie de cheuaux legers du defunct.

Autant & de mesmes de la compagnie de gens d'armes.

Les Gentils-hommes Domestiques du defunct, le premier portant les esperons, le second les gantelets, le troisieme la cotte d'armes, le quatrieme l'escu blasonné, le cinquieme l'espée Royale, le sixiesme le guidon, le septiesme le heaume doré.

Deux bastonniers, la Croix de S. André, la Croix de nostre Dame officians à double, la Crosse de l'Euesque, M. l'Euesque reuestu pontificalement avec ses Diacres.

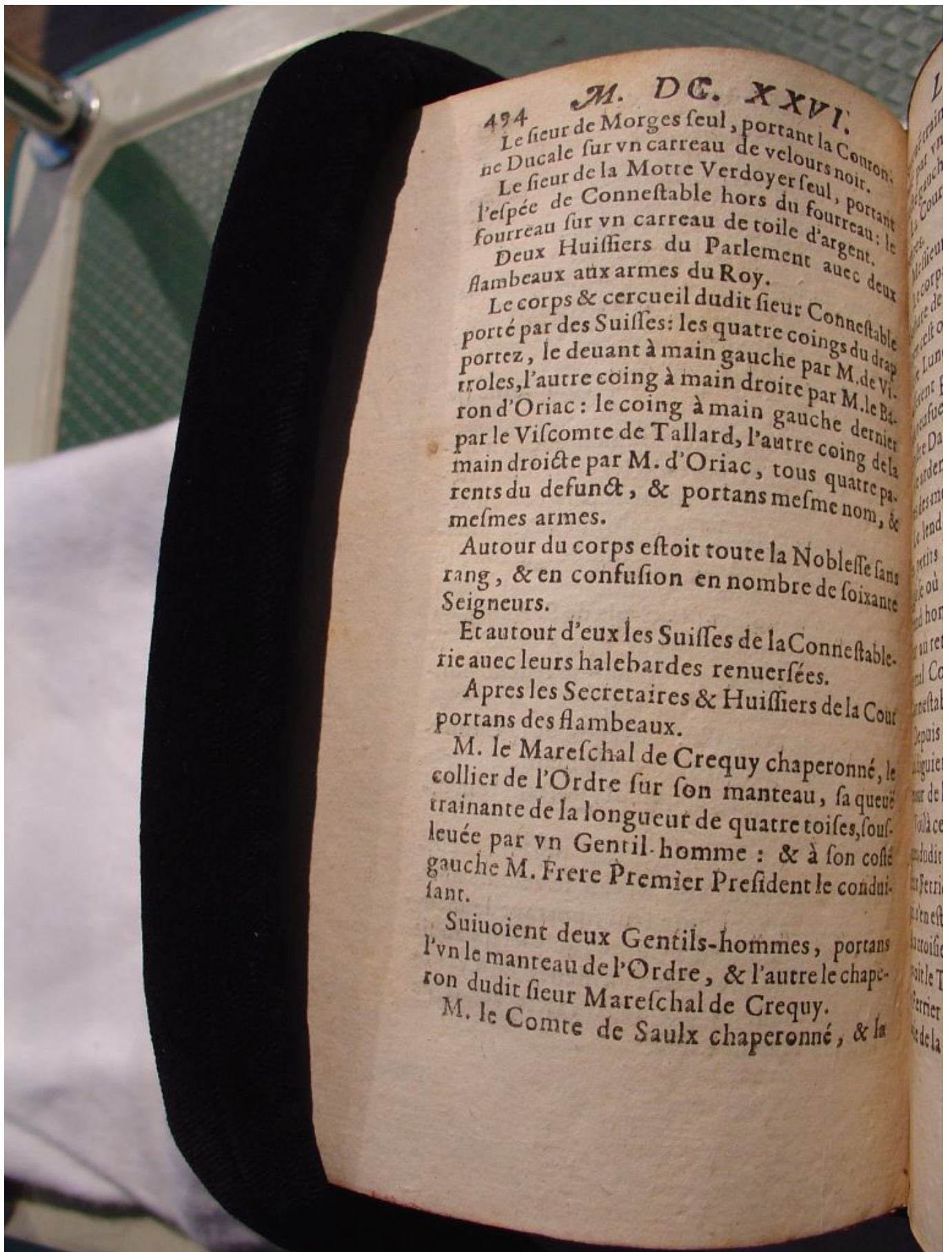
Le sieur de Montifault Preuost de la Connestablie, seul avec vn baston à la main.

Le sieur de Bon-repos seul, portant le manteau de l'Ordre.

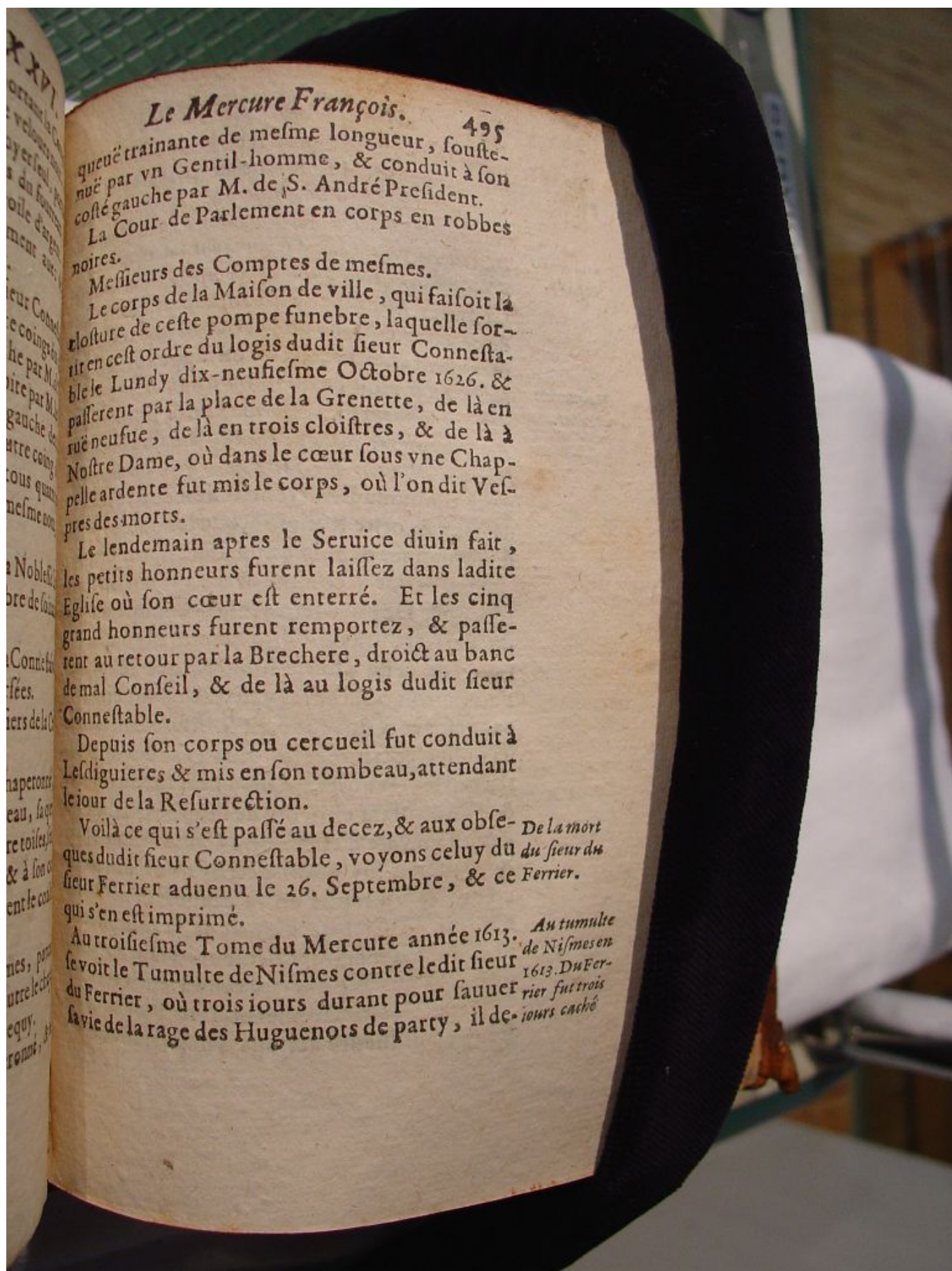
Le sieur de Chamagneu seul portant le collier de l'Ordre sur vn carreau de velours noir.

Le sieur de Vantauon seul, portant le manteau Ducal doublé d'Ermine, auquel il y auoit vn chaton de pierreries en fleurs de Lys: le manteau soustenu par deux valets vestus de noir, la teste nuë.

1626_494.jpg



1626_495.jpg



Le Mercure François.

495

queuë trainante de mesme longueur, soustenuë par vn Gentil-homme, & conduit à son costé gauche par M. de S. André President.

La Cour de Parlement en corps en robes noires.

Messieurs des Comptes de mesmes.

Le corps de la Maison de ville, qui faisoit la closture de ceste pompe funebre, laquelle sortit en cest ordre du logis dudit sieur Connestable le Lundy dix-neufiesme Octobre 1626. & passerent par la place de la Grenette, de là en rue neufue, de là en trois cloistres, & de là à Nostre Dame, où dans le cœur sous vne Chapelle ardente fut mis le corps, où l'on dit Vespres des morts.

Le lendemain apres le Service diuin fait, les petits honneurs furent laissez dans ladite Eglise où son cœur est enterré. Et les cinq grand honneurs furent remportez, & passerent au retour par la Brechere, droict au banc de mal Conseil, & de là au logis dudit sieur Connestable.

Depuis son corps ou cercueil fut conduit à Lelidiguières & mis en son tombeau, attendant le iour de la Resurrection.

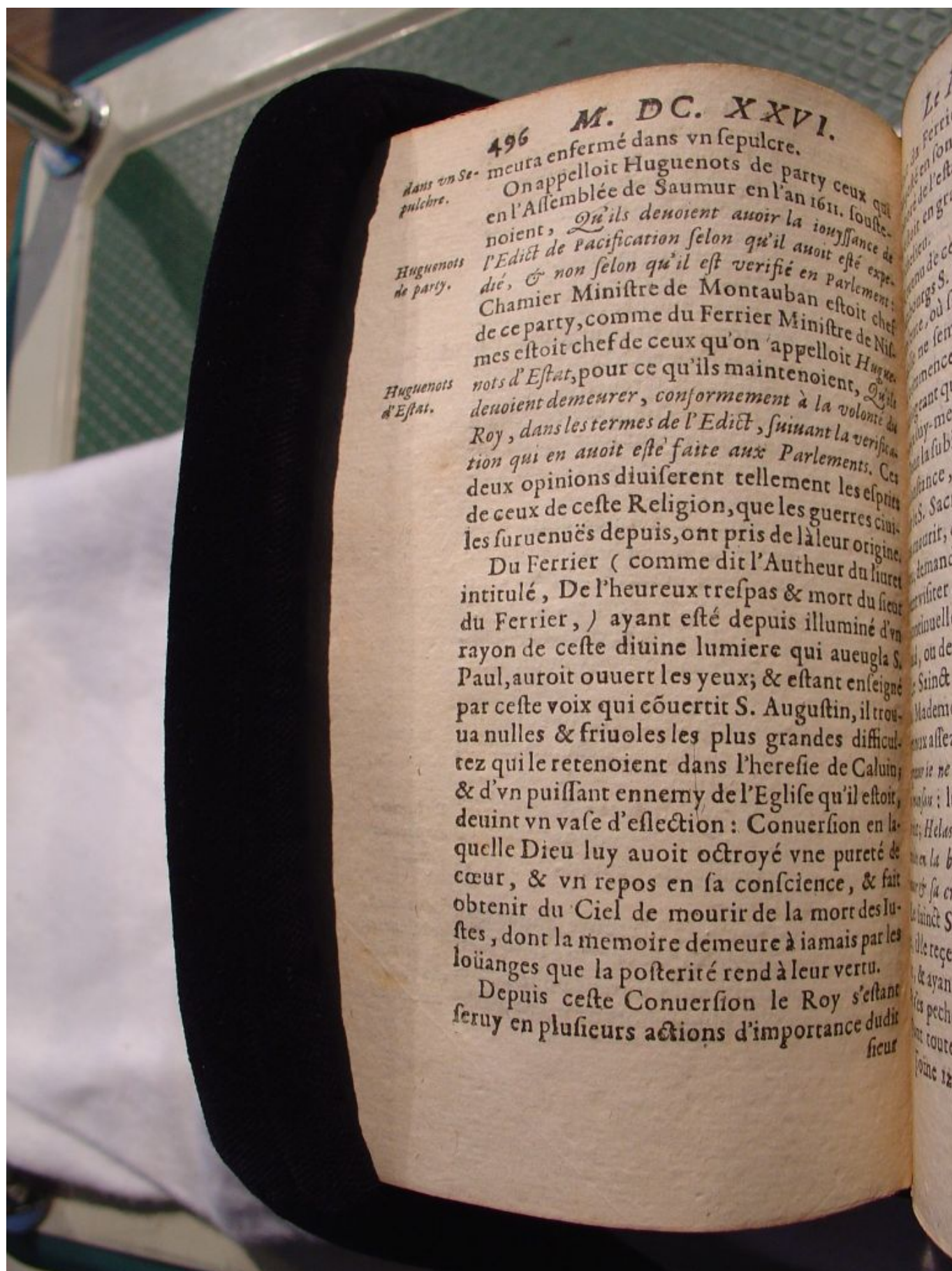
Voilà ce qui s'est passé au decez, & aux obseques dudit sieur Connestable, voyons celuy du sieur Ferrier aduenu le 26. Septembre, & ce qui s'en est imprimé.

De la mort du sieur du Ferrier.

Au troisieme Tome du Mercure année 1613. se voit le Tumulte de Nismes contre ledit sieur du Ferrier, où trois iours durant pour sauuer sa vie de la rage des Huguenots de party, il de-

Au tumulte de Nismes en 1613. Du Ferrier fut trois iours caché

1626_496.jpg



496 M. DC. XXVI.

dans vn Sepulchre.

Huguenots de party.

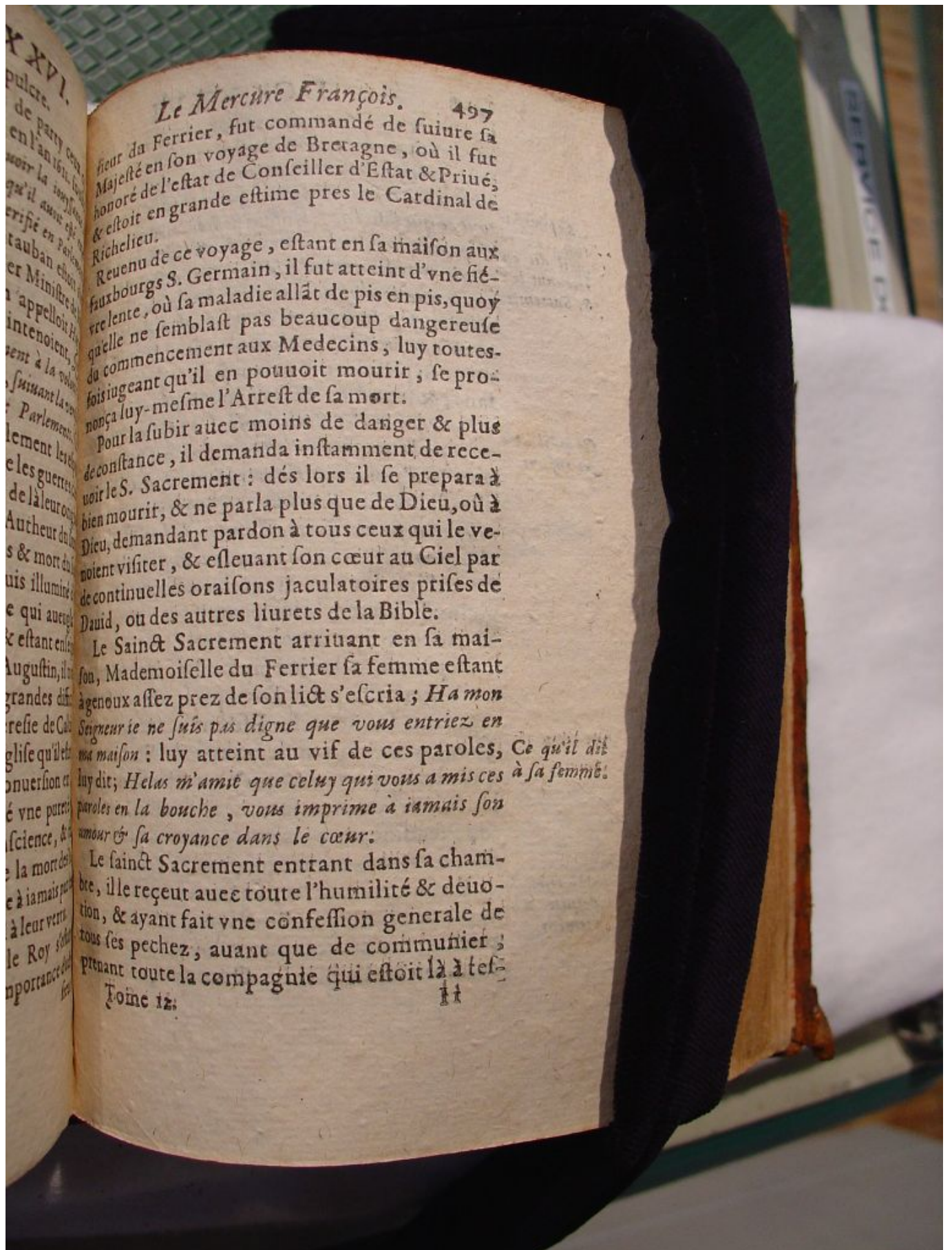
Huguenots d'Etat.

meura enfermé dans vn sepulchre. On appelloit Huguenots de party ceux qui en l'Assemblée de Saumur en l'an 1611. soustenoient, Qu'ils denoient auoir la iouissance de l'Edict de pacification selon qu'il auoit esté expedie, & non selon qu'il est verifié en parlement. Chamier Ministre de Montauban estoit chef de ce party, comme du Ferrier Ministre de Nismes estoit chef de ceux qu'on appelloit Huguenots d'Etat, pour ce qu'ils maintenoient, Qu'ils denoient demeurer, conformement à la volonté du Roy, dans les termes de l'Edict, suivant la verification qui en auoit esté faite aux Parlements. Ces deux opinions diuiserent tellement les esprits de ceux de ceste Religion, que les guerres civiles suruenues depuis, ont pris de là leur origine.

Du Ferrier (comme dit l'Autheur du liure intitulé, De l'heureux trespas & mort du sieur du Ferrier,) ayant esté depuis illuminé d'un rayon de ceste diuine lumiere qui auengla S. Paul, auroit ouuert les yeux; & estant enseigné par ceste voix qui cōuertit S. Augustin, il trouua nulles & friuoles les plus grandes difficultez qui le retenoient dans l'heresie de Caluin, & d'un puissant ennemy de l'Eglise qu'il estoit, deuint vn vase d'election: Conuersion en laquelle Dieu luy auoit octroyé vne pureté de cœur, & vn repos en sa conscience, & fait obtenir du Ciel de mourir de la mort des Justes, dont la memoire demeure à iamais par les louanges que la posterité rend à leur vertu.

Depuis ceste Conuersion le Roy s'estant seruy en plusieurs actions d'importance dudit sieur

1626_497.jpg



Le Mercure François. 497

seigneur da Ferrier, fut commandé de suivre sa Majesté en son voyage de Bretagne, où il fut honoré de l'estat de Conseiller d'Etat & Priué; & estoit en grande estime pres le Cardinal de Richelieu.

Revenu de ce voyage, estant en sa maison aux faubourgs S. Germain, il fut atteint d'une fièvre lente, où sa maladie allât de pis en pis, quoy quelle ne semblast pas beaucoup dangereuse du commencement aux Medecins, luy toutes-fois iugeant qu'il en pouvoit mourir, se prononça luy-mesme l'Arrest de sa mort.

Pour la subir avec moins de danger & plus de constance, il demanda instamment de recevoir le S. Sacrement: dès lors il se prepara à bien mourir, & ne parla plus que de Dieu, où à Dieu, demandant pardon à tous ceux qui le venoient visiter, & esleuant son cœur au Ciel par de continuelles oraisons jaculatoires prises de David, ou des autres liurets de la Bible.

Le Sainct Sacrement arrivant en sa maison, Mademoiselle du Ferrier sa femme estant à genoux assez prez de son liect s'escria; *Ha mon Seigneur ie ne suis pas digne que vous entriez en ma maison*: luy atteint au vif de ces paroles, luy dit; *Helas m'amie que celuy qui vous a mis ces paroles en la bouche, vous imprime à jamais son amour & sa croyance dans le cœur*.

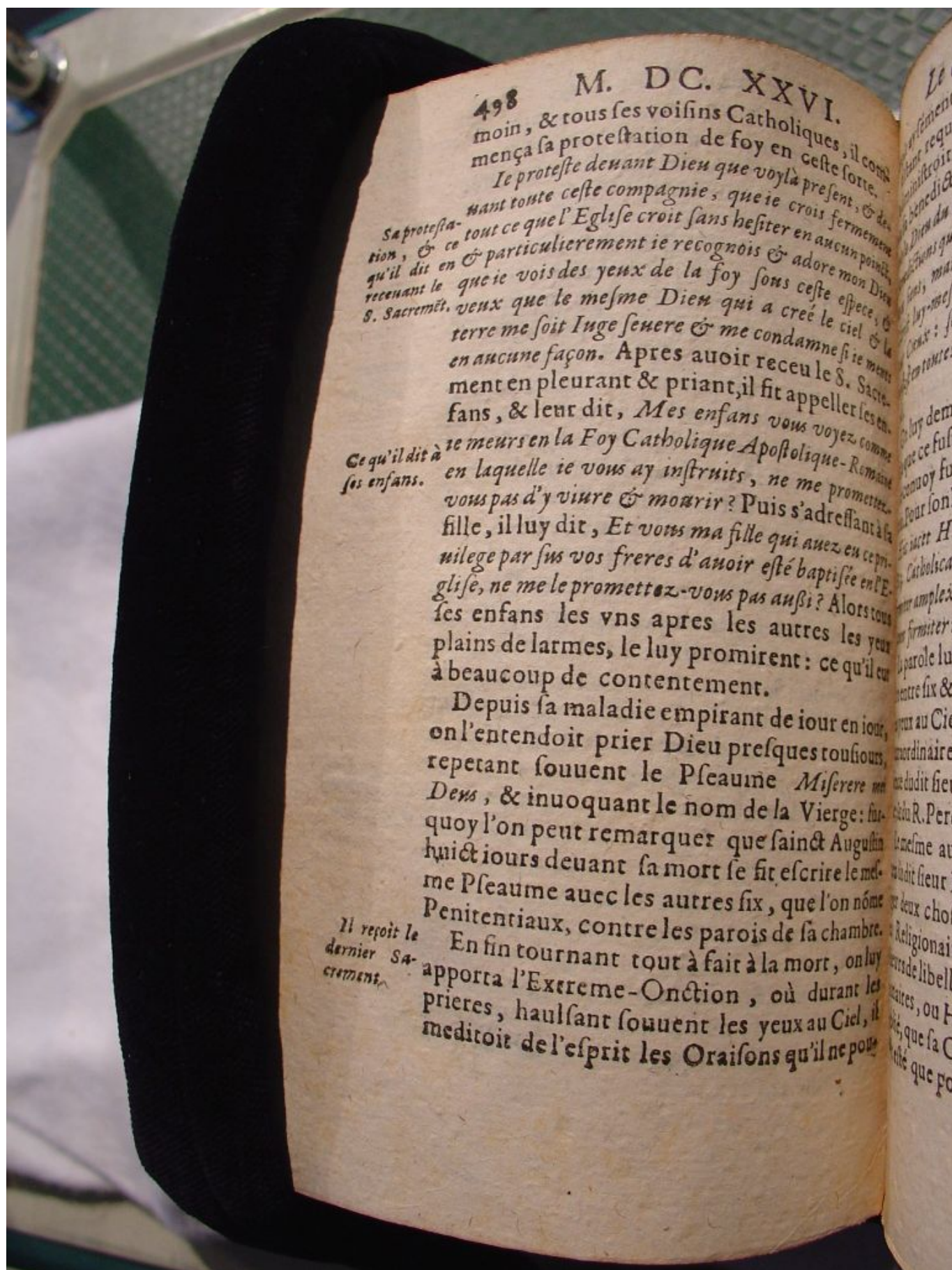
Le sainct Sacrement entrant dans sa chambre, il le reçut avec toute l'humilité & dévotion, & ayant fait vne confession generale de tous ses pechez, avant que de communier; prenant toute la compagnie qui estoit là à tes-

Tome 12.

††

Ce qu'il dit à sa femme.

1626_498.jpg



498 M. DC. XXVI.

moins, & tous les voisins Catholiques, il com-
mença sa protestation de foy en ceste sorte.

*Je proteste devant Dieu que voylà present, & de-
vant toute ceste compagnie, que ie crois fermement
tout ce que l'Eglise croit sans hesiter en aucun point
& particulièrement ie reconnois & adore mon Dieu
que ie vois des yeux de la foy sous ceste espece, & de
voux que le mesme Dieu qui a créé le ciel & la
terre me soit Iuge seuer & me condamne si ie mens
en aucune façon. Apres auoir receu le S. Sacre-
ment en pleurant & priant, il fit appeller les en-*

*Ce qu'il dit à
ses enfans.*

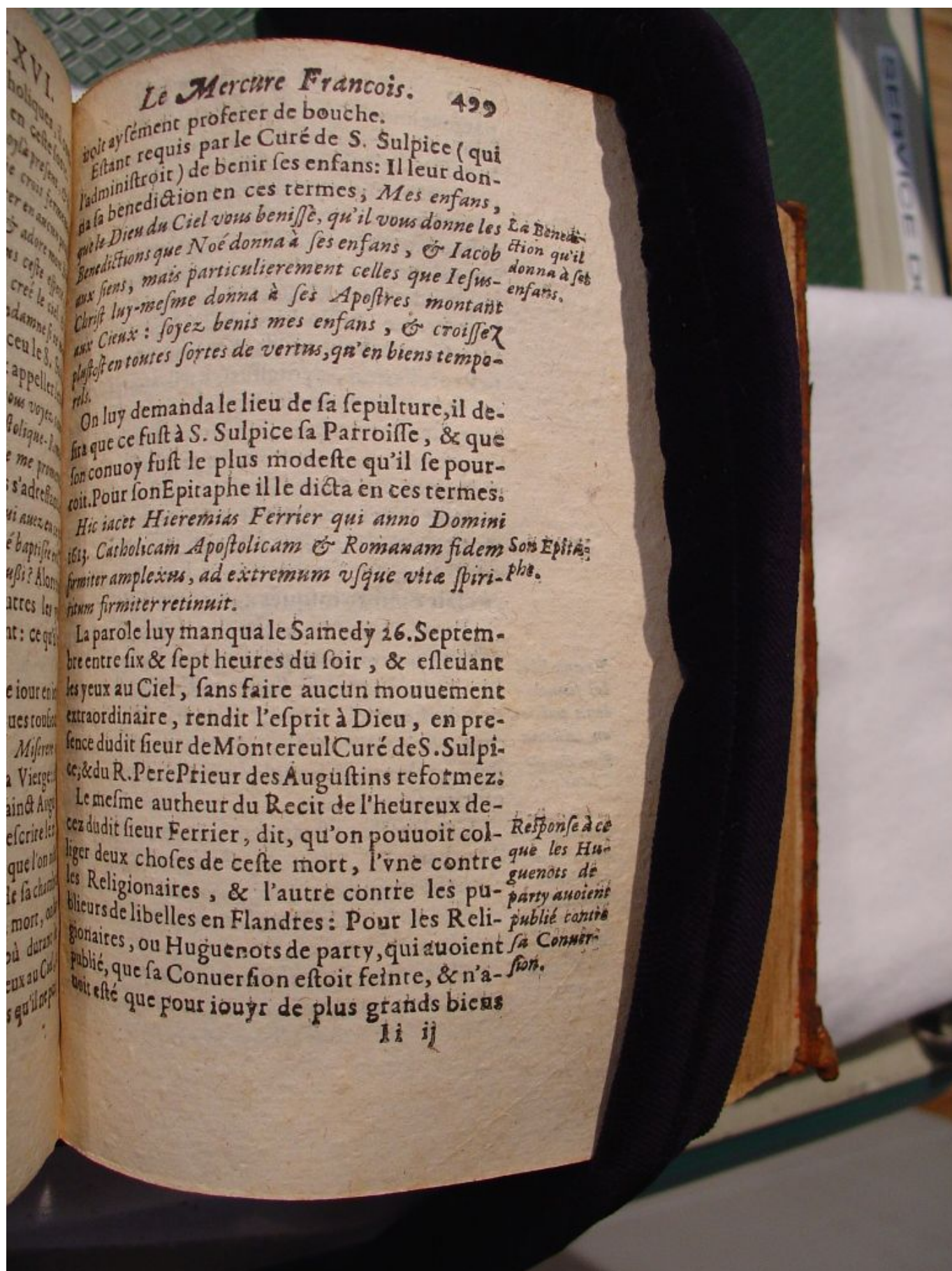
*meurs en la Foy Catholique Apostolique-Romaine
en laquelle ie vous ay instruits, ne me promettez-
vous pas d'y viure & mourir? Puis s'adressant à sa
fille, il luy dit, Et vous ma fille qui auez eu ce pro-
nilege par sus vos freres d'auoir esté baptisée en l'E-
glise, ne me le promettez-vous pas aussi? Alors tous
les enfans les vns apres les autres les yeux
plains de larmes, le luy promirent: ce qu'il eut
à beaucoup de contentement.*

Depuis sa maladie empirant de iour en iour,
on l'entendoit prier Dieu presque tousiours,
repetant souuent le Pseaume *Miserere mei Deus*,
& inuoquant le nom de la Vierge: sur-
quoy l'on peut remarquer que saint Augustin
hui& iours deuant sa mort se fit escrire le mes-
me Pseaume avec les autres six, que l'on nome
Penitentiaux, contre les parois de sa chambre.

*Il receit le
dernier Sa-
crement.*

En fin tournant tout à fait à la mort, on luy
apporta l'Extreme-Onction, où durant les
prieres, haulsant souuent les yeux au Ciel, il
meditoit de l'esprit les Oraisons qu'il ne pou-

1626_499.jpg



Le Mercure Francois. 499

voit aysement proferer de bouche.
Estant requis par le Curé de S. Sulpice (qui
l'administroit) de benir ses enfans: Il leur don-
na sa benediction en ces termes, *Mes enfans,*
le Dieu du Ciel vous benisse, qu'il vous donne les
Benedictions que Noé donna à ses enfans, & Iacob
aux siens, mais particulièrement celles que Iesus-
Christ luy-mesme donna à ses Apostres montant
aux Cieux: soyez benis mes enfans, & croissez
plustost en toutes sortes de vertus, qu'en biens tempo-
rels.

La Benediction qu'il donna à ses enfans.

On luy demanda le lieu de sa sepulture, il de-
sira que ce fust à S. Sulpice sa Parroisse, & que
son conuoy fust le plus modeste qu'il se pour-
roit. Pour son Epitaphe il le dicta en ces termes:

Hic iacet Hieremias Ferrier qui anno Domini
1613. Catholicam Apostolicam & Romanam fidem
firmiter amplexus, ad extremum usque vite spiri-
tum firmiter retinuit.

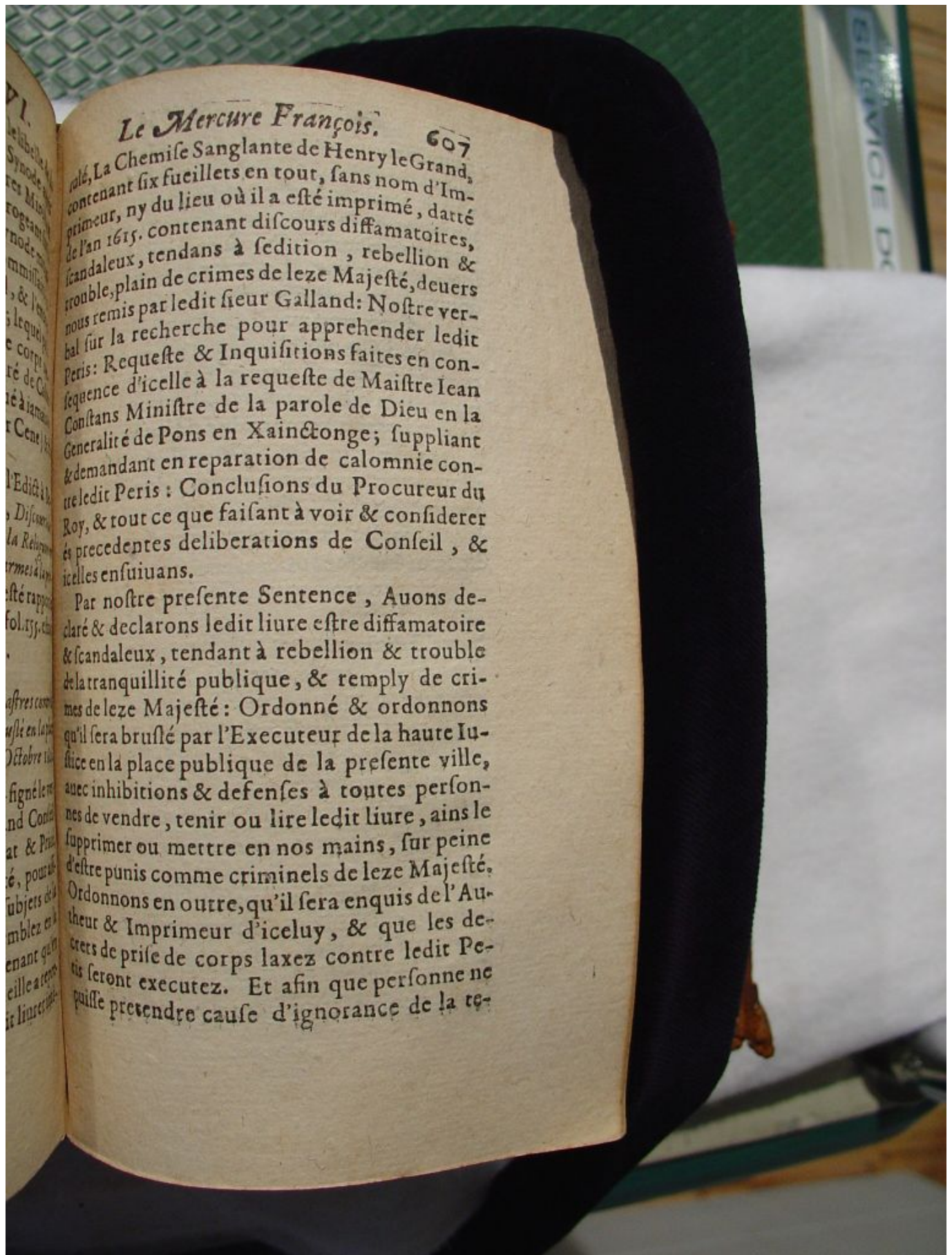
Ses Epitaphes.

La parole luy manqua le Samedi 26. Septem-
bre entre six & sept heures du soir, & esleuant
les yeux au Ciel, sans faire aucun mouuement
extraordinaire, rendit l'esprit à Dieu, en pre-
sence dudit sieur de Montereul Curé de S. Sulpi-
ce, & du R. Pere Prieur des Augustins reformez.

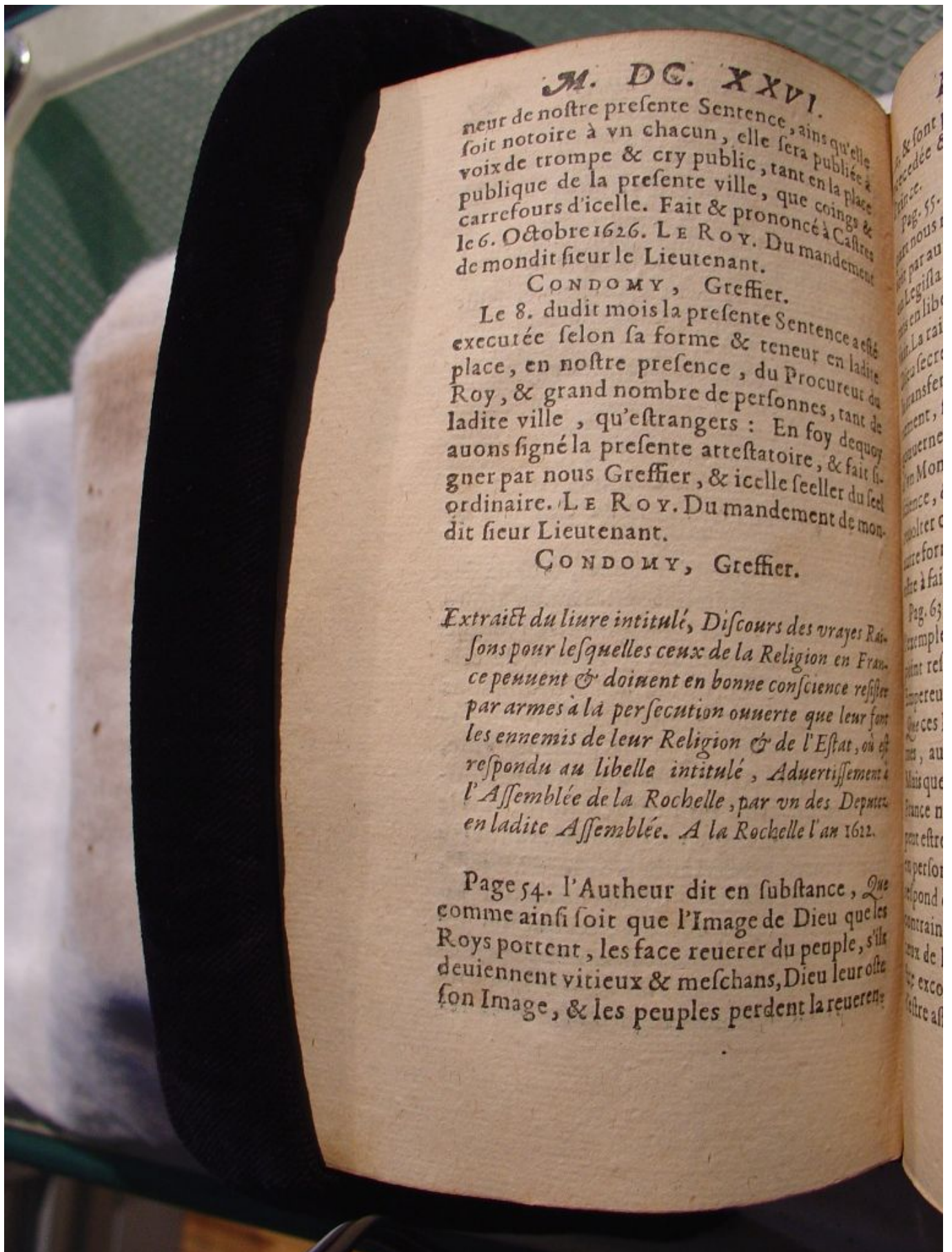
Le mesme autheur du Recit de l'heureux de-
cez dudit sieur Ferrier, dit, qu'on pouuoit col-
liger deux choses de ceste mort, l'une contre
les Religioneux, & l'autre contre les pu-
bliers de libelles en Flandres: Pour les Reli-
gioneux, ou Huguenots de party, qui auoient
publié, que sa Conuersion estoit feinte, & n'a-
uoit esté que pour iouyr de plus grands biens

Response à ce que les Huguenots de party auoient publié contre sa Conuersion.

1626_607_1.jpg



1626_607_2.jpg



M. DC. XXVI.

neur de nostre presente Sentence, ains qu'elle
soit notoire à vn chacun, elle sera publiée à
voix de trompe & cry public, tant en la place
publique de la presente ville, que coings &
carrefours d'icelle. Fait & prononcé à Cahors
le 6. Octobre 1626. LE ROY. Du mandement
de mondit sieur le Lieutenant.

CONDOMY, Greffier.

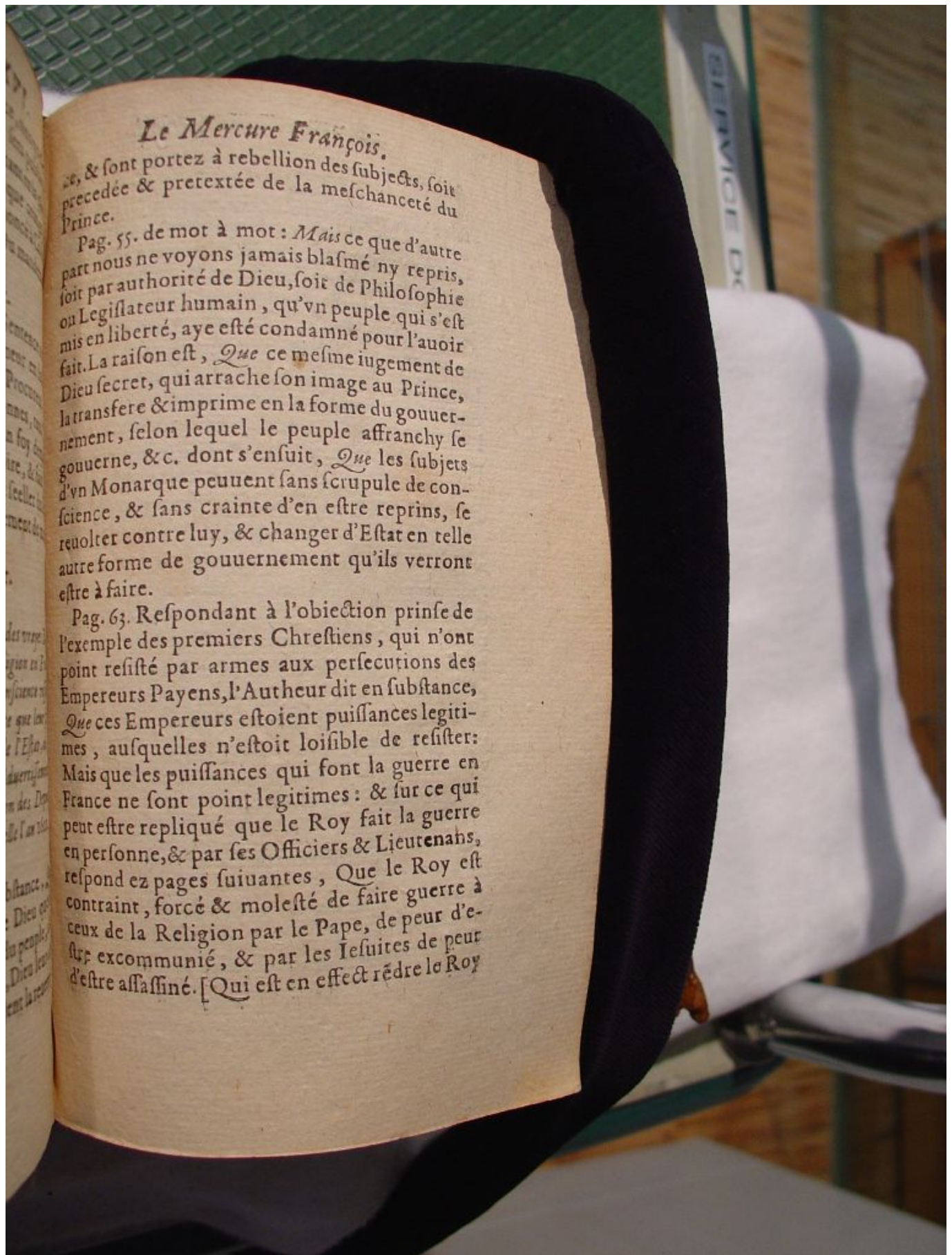
Le 8. dudit mois la presente Sentence a esté
executée selon la forme & teneur en ladite
place, en nostre presence, du Procureur du
Roy, & grand nombre de personnes, tant de
ladite ville, qu'estrangers: En foy dequoy
auons signé la presente attestatoire, & fait si-
gner par nous Greffier, & icelle sceller du seal
ordinaire. LE ROY. Du mandement de mon-
dit sieur Lieutenant.

CONDOMY, Greffier.

*Extrait du liure intitulé, Discours des vrages Rai-
sons pour lesquelles ceux de la Religion en Fran-
ce peuuent & doinent en bonne conscience resister
par armes à la persecution ouuerte que leur font
les ennemis de leur Religion & de l'Estat, où est
respondu au libelle intitulé, Aduertissement à
l'Assemblée de la Rochelle, par vn des Depu-
tez en ladite Assemblée. A la Rochelle l'an 1622.*

Page 54. l'Autheur dit en substance, *Que*
comme ainsi soit que l'Image de Dieu que les
Roys portent, les face reuerer du peuple, s'ils
deuiennent vitieux & meschans, Dieu leur oste
son Image, & les peuples perdent la reueren-

1626_607_3.jpg



Le Mercure François.

...e, & sont portez à rebellion des subjects, soit precedée & pretextée de la meschanceté du Prince.

Pag. 55. de mot à mot : *Mais* ce que d'autre part nous ne voyons jamais blasme ny repris, soit par autorité de Dieu, soit de Philosophie ou Legislatéur humain, qu'un peuple qui s'est mis en liberté, aye esté condamné pour l'auoir fait. La raison est, *Que* ce mesme iugement de Dieu secret, qui arrache son image au Prince, la transfere & imprime en la forme du gouvernement, selon lequel le peuple affranchy se gouverne, & c. dont s'ensuit, *Que* les subjects d'un Monarque peuuent sans scrupule de conscience, & sans crainte d'en estre reprins, se reuolter contre luy, & changer d'Estat en telle autre forme de gouvernement qu'ils verront estre à faire.

Pag. 63. Respondant à l'obiection prinse de l'exemple des premiers Chrestiens, qui n'ont point resisté par armes aux persecutions des Empereurs Payens, l'Authéur dit en substance, *Que* ces Empereurs estoient puissances legitimes, auxquelles n'estoit loisible de resister: Mais que les puissances qui font la guerre en France ne sont point legitimes: & sur ce qui peut estre repliqué que le Roy fait la guerre en personne, & par ses Officiers & Lieutenans, respond ez pages suivantes, *Que* le Roy est contraint, forcé & molesté de faire guerre à ceux de la Religion par le Pape, de peur d'estre excommunié, & par les Iesuites de peur d'estre assassiné. [Qui est en effect redre le Roy

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan